

FORMULAIRE DE DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

N° de permis ou de la déclaration préalable* :
(*obligatoire pour un branchement neuf)

Le devis et la facture seront adressés à (si adresse de facturation est différente de l'adresse du devis, le préciser) :

Je soussigné(e) (nom, prénom, société) :

Demeurant à :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Mail :

Sollicite l'établissement d'un devis pour le raccordement au réseau public d'eaux usées :

☐ Adresse des travaux :

☐ N° de parcelle :

Pour raccorder :	☐ Branchement(s) neuf(s), nombre : ☐ Reprise de branchement(s) existant(s), nombre : ☐ Maison(s) individuelle(s), nombre : ☐ Un immeuble, nombre de logements : ☐ Un lotissement, nombre d'habitations :
Nature du raccordement :	☐ Par écoulement gravitaire ☐ En refoulement (utilisation de pompe de relevage) ☐ À déterminer, suivant la pente naturelle du terrain
Branchement :	☐ Emplacement du regard de branchement*(plan précis à joindre impérativement) ☐ Profondeur souhaitée pour le raccordement : En fonction des contraintes de réseaux, la profondeur ne sera pas forcément respectée. L'utilisateur devra alors adapter ces réseaux privés ☐ Diamètre du branchement (en millimètres) : ☐ Délai souhaité des travaux (en semaines) : Ce délai est estimatif, il sera réalisé suivant les possibilités. * Le regard de branchement permet le raccordement du réseau privé au réseau public. Elle doit être mise en place, en domaine public, à la limite du domaine privé. Nous préciser toutes observations sur les contraintes de terrain pour les travaux de branchement.
Documents à joindre :	☐ Plan de masse, indiquant avec précision la position et la profondeur souhaitées pour le regard de branchement ☐ Arrêté de décision d'urbanisme délivré par la commune

A partir de la réception de ce formulaire et des documents attendus par nos services, vous recevrez un devis. Les travaux ne pourront pas être exécutés avant un délai minimum de 10 semaines hors congés et le délai maximum étant de 4 mois.

☐ J'atteste avoir pris connaissance que tout raccordement d'une construction neuve, d'une extension ($\geq 30m^2$), ou raccordement sur un réseau public d'assainissement collectif nouvellement construit fait l'objet de la facturation de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) qui sera facturée en plus des frais de branchement et dont le tarif est fixé par la délibération en vigueur.

A, le

(signature)